

Établi le : 13/10/2025 Validité maximale : 13/10/203

Wallonie

### Logement certifié

Rue: Rue de la Cortaille n°: 58

CP: 6800 Localité: Freux

Certifié comme: Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



#### Performance énerge ique

Consommation spécifique d'énergie primaire : ......349 kWh/m².an

A++ Espec≤0

0<Espec ≤ 45 **A**+

Exigences PEB OF A F A 170

Réglementation 2010

wallon en 2010

Performance moyenne du parc immobilier

 $255 < E_{\text{spec}} \le 340$ 

340 < E<sub>spec</sub> ≤ 425 **E** 

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$ 

 $E_{\text{spec}} > 510$ 

## **And cateurs spécifiques**

ins en chaleur du logement

sch áleyás

moyens

faibles

minimes

Performance des installations de chauffage

9

satisfaisante

bonne

excellente

excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

uffisante satisfaisante bonne

Système de ventilation

très partiel

particl

incomplet comp

Utilisation Véna gies renouvelables

sol, therm.

sol. (hotova t

bioma

pompe à chaleur cogénération

# Certificateur agréé n CERTIF-P2-02933

Nom / Prénom : Gemine Steve

Adresse: Bois du Ry n°: 15 boîte: b

CP: 6987 Localité: Rendeux

Pays : Belgique

certi

Organisme de contrôle agréé Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PaB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02-sept.-2014. Version du logiciel de calcul 4.0.5.

Le certificat PEs fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration d'une performation de la visite du set établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du set impertant de la visite du set imperation de la visite de la visite du set imperation de la visite du set imperation de la visite de la visite du set imperation de la visite du set imperation de la visite de

Ce docume t est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

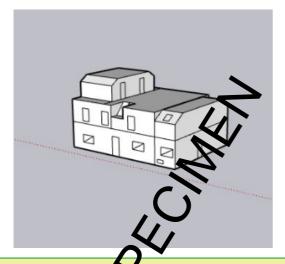
Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Établi le : 13/10/2025 Validité maximale : 13/10/203



# Volume protégé



Le volume protégé d'un logen ent reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que co soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle déligite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de llecte des données défini par l'Administration

### Description par le certificateur

Le volume protégé cont rend l'ensemble de l'habitation except la cave et les espaces adjacents non chauffés (combles, garage, atelier).

Le volume protége de ce logement est de 1 099 m³

### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 15% cri. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explanée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de  $CO_2$  (exprime s en kg/m².an).

La surace de plancher chauffée de ce logement est de 377 m²



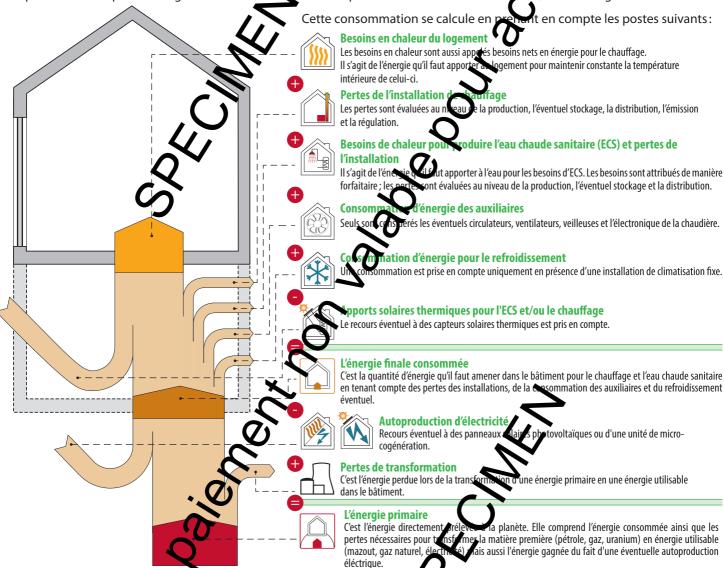
Établi le : 13/10/2025

Validité maximale : 13/10/203



# Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergié t léorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux Le résultat peut différer de la consommation véelle du logement.



#### tri lité : une énergie qui pèse lourd sur la per è énergétique du logement. Pour 1kWh consommé (ans an logement, il faut 2,5 kWh d'énergie n cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. ALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh - 1 500 kWh 15 000 kWh Pertes de transformation évitées Économie en énergie primaire on en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois…) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

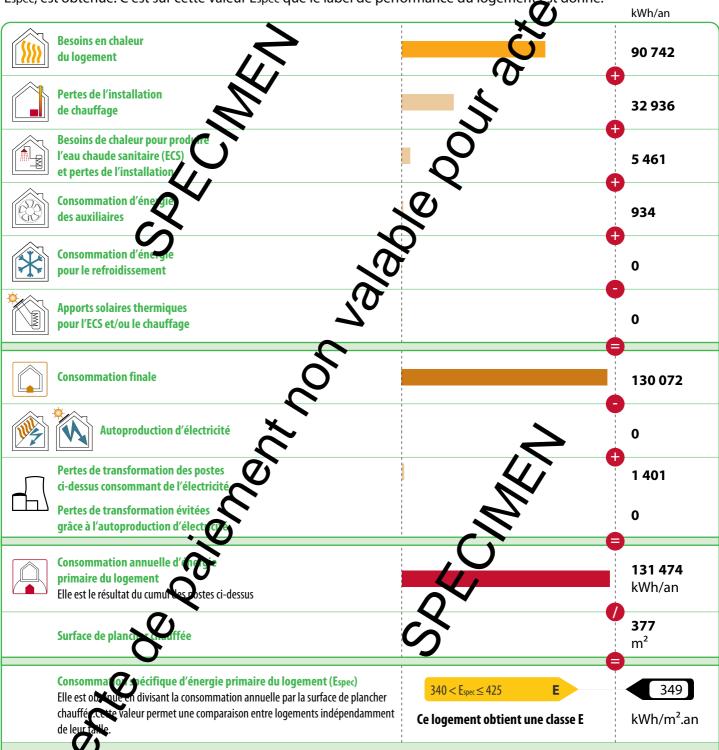


Établi le : 13/10/2025 Validité maximale : 13/10/203



# Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes le la dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consoit madon spécifique de ce logement est environ 2,1 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 13/10/2025 Validité maximale : 13/10/203



### Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificat au doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relatés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il étal t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate (r	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de pre ve	
Ventilation	Pas de preuve	
	laquette signalétique	Appés de la chaudière : 2006
Chauffage	Decsier de photos localisables	Sonde extérieur
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	24



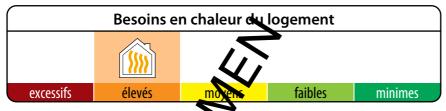
Établi le : 13/10/2025

Validité maximale : 13/10/20



# Descriptions et recommandations -1-

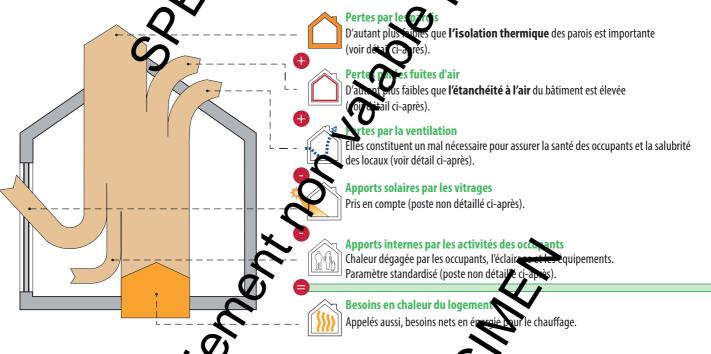
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.

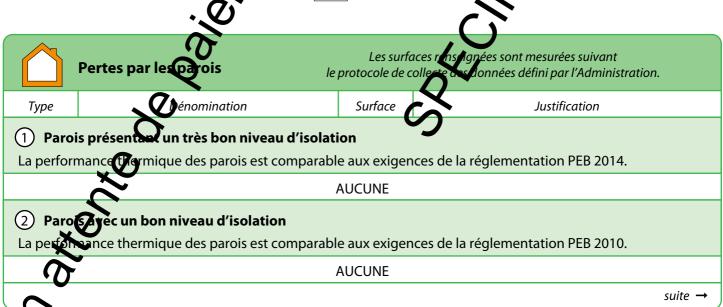




**Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleer à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports ola res et des apports internes.







Établi le : 13/10/2025 Validité maximale : 13/10/203



# Descriptions et recommandations -2-

	Perte:	Les surfaces renseignées sont mesures suivant ses par les parois - suite le protocole de collecte des données défini par l'Administration.					
Туре		Dénomination	Surface	fication			
$\sim$	3 Parois avec isolation insuffisante vu d'épaisseur inconnue  Recommandations: isolation à renfercer (si nécessaire après avoir vérifié le niveru d'isolation existant).						
	P1	Porte en ée	2,3 m <sup>2</sup>	Double vitrage ordinaire - (U <sub>g</sub> = 3,1 W/m².K) Panteau non isolé non métallique Châssis bois			
	P2	Porte arrière	2,6 m <sup>2</sup>	Double vitrage ordinaire - (U <sub>g</sub> = 3,1 W/m².K) Panneau non isolé non métallique Châssis bois			
	F7	DV Bois	28,6 m <sup>2</sup>	Oouble vitrage ordinaire - (U <sub>g</sub> = 3,1 W/m².K) Châssis bois			
_		isolation ons: à isoler.	70%				
	T1b	Escalier vers combles	5,0 m <sup>2</sup>				
	M1	Mur façade pierres AV	71,6 m <sup>2</sup>				
	M2	Mur façade enduite AR	71,8 m <sup>2</sup>				
	M20	Mur vers garage	65,1 m <sup>2</sup>				
	M20 a	Murvers combles	17,4 m <sup>2</sup>				
	M20 b	Mur ler combles (escalier)	6,3 m <sup>2</sup>	24			
	M23 a	loson vers combles (escalier)	2,9 m <sup>2</sup>	2			
	мзб	Mur vers escalier cave	2,5 m <sup>2</sup>				
		Cloison vers escalier cave	2,8 m <sup>2</sup>				
P	,			suite →			



Établi le : 13/10/2025

Validité maximale: 13/10/203



# Descriptions et recommandations -3-

	Perte	<b>s par les parois</b> - suite le	Les surfaces renseignées sont mesures suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.				
Туре		Dénomination	Surface	Vis fication			
	P2a	Escalier sur cave aver ouv	2,6 m <sup>2</sup>	<b>3</b>			
	P20	Porte v 🚗 💁 rage	1,6 m <sup>2</sup>	Pahneau non isolé non métallique Aucun châssis			
	P20 a	Porte os combles	4,6 m²	anneau non isolé non métallique Aucun châssis			
	P30	Porte cave	1,3 m <sup>2</sup>	Panneau non isolé non métallique Aucun châssis			
	5 Parois dont la présence d'isolation est inconnue Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifie le niveau d'isolation existant).						
	T1	Plafond vers combles partie droite	22,7 m <sup>2</sup>	Présence inconnue d'un isolant de toiture qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie			
	T1a	Plafond vers combles partie principale	123,5 m <sup>2</sup>	Présence inconnue d'un isolant de toiture qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie			
	T2	Toiture à versants	21,2 m <sup>2</sup>	Présence inconnue d'un isolant de toiture qui n'était pas visible lòrs de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie			
	М3	Mur façade baruage G	83,8 m <sup>2</sup>	Présence in or nue d'un isolant de mur qui n'était pas vicible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie			
	M23	Cloison as combles	18,4 m²	Présence in connue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel audune i reuve acceptable n'a été fournie			
	P1	Plancher sur sol	108,2 m <sup>2</sup>	Préser ce inconnue d'un isolant de plancher qui n'état vas visible lors de la visite et pour lequel ucune preuve acceptable n'a été fournie			
	P2	Poncher sur cave avec ouv	59,1 m <sup>2</sup>	Présence inconnue d'un isolant de plancher qui n' tait pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie			



Numéro : 20251013020432 Établi le : 13/10/2025

Validité maximale : 13/10/203



Descriptions et recommandations -4-				
Pertes par les fuites d'air				
Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, tar, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfrait hors du bâtiment est rèduite.				
Réalisation d'un test d'étanchéité à Yair  ☑ Non : valeur par défaut : 12 m → Tann ☐ Oui				
Recommandations: L'étarichetté à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements) car c'est là que l'essentiel des fuites d'airse situe.				
Pertes par ventilation				
Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur.  Votre logement n'est équipé que d'un système de l'entilation partiel ou très partiel (voir plus loin).  En complément de ce système, une aération syntaunte est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont comptabilisées.				

Système D avec récupération de chaleur

Ventilation Preuves acceptables caracterisant la qualité d'execution

Non Non Oui Oui

Diminut in globale des pertes de ventilation

O %



20251013020432 Numéro: Établi le: 13/10/2025

Validité maximale: 13/10/203

S'S STANDER ST



# Descriptions et recommandations -5-



Rendement global en énergie primaire





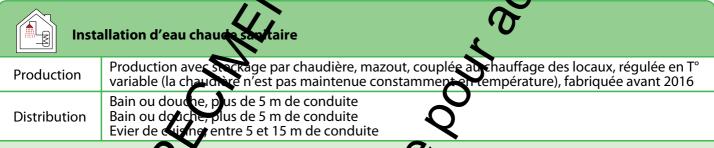
Établi le : 13/10/2025 Validité maximale : 13/10/203



# Descriptions et recommandations -6-







#### **Recommandations:**

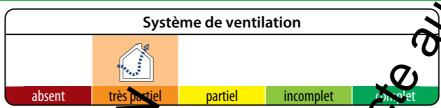
Le niveau d'isolation de la lor de stockage n'est pas une don éé nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait en la poper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de la vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



Établi le : 13/10/2025 Validité maximale : 13/10/20



# Descriptions et recommandations -7-





#### Système de ventilation

### N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est elle pour la santé des occupants et brité du logement. Le certificateur a fait le releve des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Lagux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Chambre <b>C</b>	aucun	Salle de bain/douche	aucun
Chambre	aucun	Toilette	aucun
Chambre	aucun	Cuisine	aucun
Chambre	aucun	9	
Chambre	aucun		
Chambre	aucun		
Chambre	aucun		
Séjour	auckn		
Séjour	accum	,<	
Séjour	<b>Qu</b> un	4	
Bureau	ÓAR		

Selon les relevés effectués par le vertificateur, seules des ouvertures d'alimentation en air neuf sont présentes dans le logement. Le système de mentilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

occupants et la salubrité du

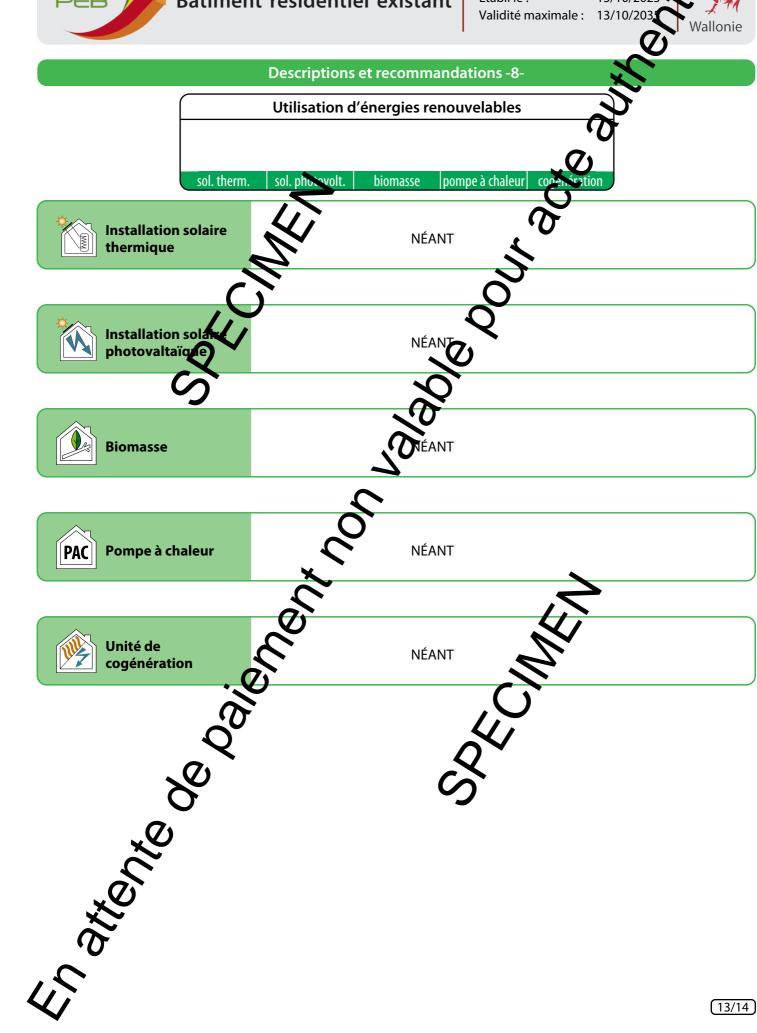
Recommandation: La vent la tion des locaux est essentielle pour la sarté des occ logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont proortées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter L'autant d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et po tes extérieure. utant plus d'attention à la présence tes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient é dipés d'ouvertures d'alimentation (natu ou mécaniques).

#### Commentaire du certificateur

Les ventilations ntuelles présentes et non reprises dans ce document ne sont pas de type réglable tel que défini par la norme NBN D 50-001.



20251013020432 • Numéro: Établi le : 13/10/2025





Établi le : 13/10/2025

Validité maximale: 13/10/203



#### Impact sur l'environnement

Le  $CO_2$  est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélièrer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de  $CO_2$ .

Émission annuelle de CO<sub>2</sub> du logement

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO<sub>2</sub>

86 kg CO<sub>2</sub>/m².an

1000 kg de  $CO_2$  équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

### Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PAB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les quichets de l'énergie
- \*-Jestie portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs au éés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de lor seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guittes de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

#### Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 345 € TVA comprise